



## Lorsque l'un d'entre vous s'arrête dans une assise, qu'il salue. Et lorsqu'il veut se lever, qu'il salue. En effet, le premier salut n'a pas plus de droit que le dernier.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque l'un d'entre vous s'arrête dans une assise, qu'il salue. Et lorsqu'il veut se lever, qu'il salue. En effet, le premier salut n'a pas plus de droit que le dernier. »

[Authentique.] [Rapporté par An-Nassâ'i.]

Ce hadith indique l'une des bonnes manières relatives aux salutations. Il s'agit du fait, pour l'homme, lorsqu'il entre dans une assise, de saluer ; et lorsqu'il souhaite quitter l'assemblée et se lever, de saluer [aussi]. Ceci, car le Prophète (sur lui la paix et le salut) l'a ordonné et a dit : « Le premier salut n'a pas plus de droit que le second ! » Ce qui signifie que lorsque tu entres dans une assise, tu salues les gens et lorsque tu la quittes, tu dois également le faire. Voilà [aussi] pourquoi, lorsque l'individu entre dans la mosquée, il salue le Prophète (sur lui la paix et le salut), et lorsqu'il en sort, il fait de même. En effet, tout comme le premier salut consiste [pour celui qui salue] à informer l'assise que les membres qui la constituent sont préservés de son mal, en leur présence ; le second salut les informe qu'ils sont préservés de son mal, en leur absence. Et ceci fait partie de la perfection de la législation [islamique] d'avoir fixé et considéré l'entrant et le sortant sur le même plan ; et comme nous le savons tous, cette législation émane d'un Sage et Parfaitement Informé.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3173>

